

PROGRAMME DE FORMATION :

État du bâtiment relatif à la présence de termites

Compétence:

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap,
A l'exception des personnes en situation de handicap moteur*

Savoir réaliser un état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Maitriser la méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment. Etre capable d'identifier les principaux agents de dégradation du bois.

Savoir rédiger un rapport à l'issue de la mission conforme à la réglementation et à la norme en vigueur.

Contenu :

Maitriser :

1. les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois,
2. le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction,
3. les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment,
4. la biologie des termites présents sur le territoire concerné,
5. les textes réglementaires,
6. les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives,
7. les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission.

Savoir :

8. appliquer une méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utilise les outils adaptés à l'activité,
9. rédiger des rapports

• Public visé :

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

• Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

• Encadrement :

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

• Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Mise en situation et exercices pratiques.
- Diaporama et retour d'expérience.
- Nombreux échantillons (insectes, bois dégradés).
- Microscope, loupes.

Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

• Évaluation des connaissances :

- Exercices de validation des acquis.